

Compte-rendu de l'atelier 1

Echange d'expériences sur la mise en œuvre des SNIE : Eléments de stratégies, implication au niveau institutionnel et législatif

24 participants à cet atelier (cf. liste remise en séance plénière)

Animateur : Laurent Coudercy (DIREN centre)

Co-animateur : Paul HAENER (OIEau)

Rapporteur : Paul HAENER (OIEau)

1) Introduction de l'atelier (animateur)

Rappel de l'objectif général des ateliers : favoriser l'échange d'expériences sur des aspects fondamentaux de la mise en place des systèmes d'information sur l'eau

Rappel de l'objectif spécifique de l'atelier 1 : Echange d'expériences sur les aspects organisationnels liés à la mise en place des systèmes d'information sur l'eau, en particulier sur les aspects institutionnels et législatifs

Constat préalable lié à l'atelier 1:

- La session sur les systèmes partagés d'information sur l'eau (Session FT5-13) organisée dans le cadre du 4^{ème} forum mondial sur l'eau à Mexico (mars 2006) a permis de souligner d'une part que la mise en œuvre des SNIE ne peut se faire qu'avec une volonté politique affirmée, et d'autre part que les décideurs accordent une attention sans cesse croissante à l'organisation des systèmes d'information sur l'eau ;
- Les enquêtes menées en phase préparatoire à ce séminaire d'Alger ont montré que tous les pays du pourtour méditerranéen consultés envisagent de créer un SNIE faisant intervenir diverses institutions nationales (entre 8 et 16 selon les réponses aux questionnaires) => la coopération entre les institutions concernées doit donc être organisée afin d'assurer une mise en œuvre durable et efficace sur la base d'objectifs communs.

Organisation de l'atelier 1:

Un tour de table a tout d'abord été organisé afin que tous les participants puissent exprimer leurs questions et attentes dans le cadre de ce premier échange d'expérience de niveau Euromed sur les aspects organisationnels des SNIE.

Les débats ont ensuite été organisés autour des 3 questions principales soulevées par les participants, les questions restantes devant pouvoir être abordées dans le cadre d'échanges ultérieurs.

2) Tour de table des participants : Questions et attentes sur les aspects organisationnels des SNIE

En dehors de quelques commentaires généraux sur le SEMIDE et sur le contexte spécifique algérien, les principales questions et attentes exprimées par les participants sur les aspects organisationnels ont été les suivantes :

- Où en sont les pays dans la mise en œuvre des SNIE ?
- Quels sont les textes de loi qui appuient cette mise en œuvre ?
- Comment introduire le SNIE dans le cadre juridique du pays ?
- Comment faire le lien entre les systèmes d'information des bassins et le niveau national ?
- Comment définir les groupes de travail pour la mise en œuvre du SNIE
- Comment arriver à un système efficace ?
- Comment arriver à une bonne gouvernance du système ?
- Comment arriver à un schéma organisationnel efficace avec les autres partenaires du secteur eau (politique sectorielle) ?
- Comment assurer la pérennité du système ?
- Comment faire le lien avec les autres secteurs (aménagement du territoire, agriculture ...)

3) Débat et échange d'avis et d'expérience sur les questions clés

Les résultats des débats sur les 3 questions clés sélectionnées dans le cadre de cet atelier sont résumés ci-après :

a) Comment officialiser / comment institutionnaliser le SNIE

Les participants ayant souhaité avoir des indications sur l'expérience française, M. Coudercy (administrateur de données de la région Centre -France) a précisé que :

- Le SIE n'apparaît pas pour le moment dans la loi sur l'eau en France : il est prévu dans le texte de loi à venir ;
- Le SIE fait actuellement l'objet d'un protocole d'accord entre institutions;
- L'accès aux données est en France cadré par les directives européennes et par les conventions internationales (Arhus, ...);
- Certaines codifications (ex code des rivières) font l'objet de décrets spécifiques.

Il ressort par ailleurs des discussions que le cadre législatif est important car il permet de fixer les grands principes et de légitimer la démarche, mais qu'il n'est pas suffisant :

- Il est important car il fixe des principes tels que : droit d'accès à l'information, obligation de diffusion, définition d'objectifs communs, ...
- Il n'est pas suffisant car d'une part « ce n'est pas la loi qui doit obliger ce sont les mentalités qui doivent changer » et que, d'autre part, les partenaires ne vont adhérer « que s'ils gagnent autant qu'ils mettent » => il s'agit donc d'instaurer un rapport gagnant/gagnant

Enfin, compte tenu des commentaires ci-dessus et pour plus de souplesse d'évolution, il s'avère que le cadre législatif relatif aux SNIE n'a pas besoin d'être très détaillé ni très développé.

b) Comment amener les partenaires à coopérer

Les échanges sur l'organisation du partenariat entre institutions ont fait ressortir que :

- Le programme de travail doit être basé sur une analyse des attentes de chaque partenaire et une définition des priorités d'action d'où la nécessité de développer une stratégie claire de mise en œuvre qui soit approuvée par l'ensemble des partenaires ;
- Parmi les fonctionnalités potentielles, il a été mentionné que :
 - o Le SNIE n'a pas forcément vocation à donner accès mais peut simplement avoir pour objet d'aiguiller sur ce qui existe. Il s'agit donc de faire en sorte que l'utilisateur puisse savoir ce qui existe, par exemple à travers la mise en œuvre des pages jaunes permettant de savoir qui produit quoi, qui gère quoi
 - o Le partage des informations supposant de parler le même langage, le SNIE peut aussi être amené à organiser le langage commun
 - o ...

c) Comment assurer une gouvernance efficace permettant de pérenniser et de faire vivre le système

Il ressort des premières ébauches de discussion sur ce point que :

- Le partenariat ne fonctionnera que s'il y a une bonne gouvernance et une bonne coordination du système
- Il n'est pas nécessaire d'attendre après la législation pour organiser la gouvernance du système
- Il faut un pilote fort, une bonne animation et des outils appropriés.

c) Conclusion

Parmi les points clés résultant de ce premier échange d'expériences, on retiendra en particulier que :

- La création d'un cadre législatif est souhaitable pour légitimer les actions et faciliter la pérennité. Mais, d'une part, ce cadre doit être souple, et d'autre part, il n'est pas indispensable pour démarrer la mise en œuvre du système ;
- Il est par contre important de consolider le partenariat inter-institutionnel et de définir une stratégie et un programme de mise en œuvre qui soit basé sur une réelle prise en compte des attentes des partenaires et sur une définition des priorités d'action.

-----oooOooo-----